

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT

29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

R E C E P I S S E D E D E P O T

FIDAL

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU

29603 BREST CEDEX

V/REF :
N/REF : 90 B 192 / A-27

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/01/2000, SOUS LE NUMERO A-27,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/06/1999

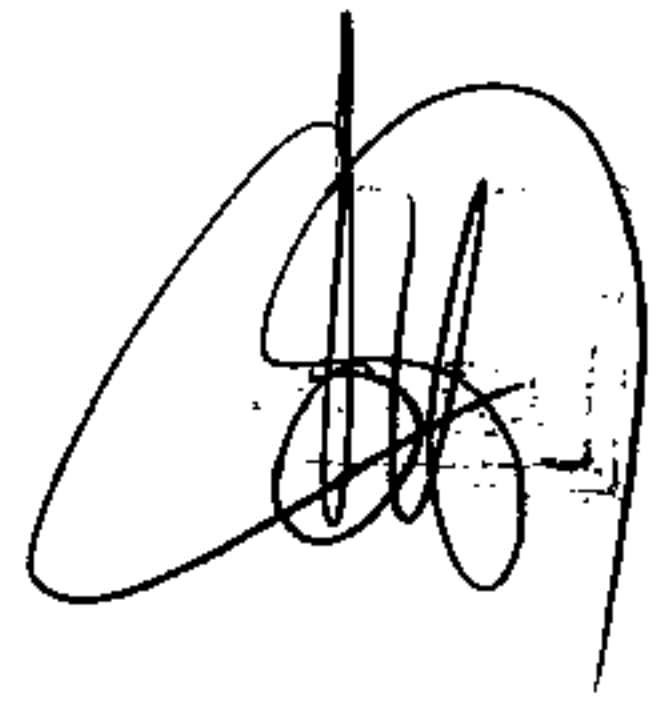
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOFICAR
SOCIETE ANONYME
45 RUE DE KERANFURUST
29200 BREST

R.C.S BREST 378 081 772 (90 B 192)

 LE GREFFIER

S O F I C A R
S.A. au capital de 2.250.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 45 rue de Kéranfurust
29200 BREST
378 081 772 RCS BREST



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 1999

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 1998

EXTRAIT

Le 30 Juin 1999 à 11 Heures 40 les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier LAMBERT, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Michelle LAMBERT et Madame Caroline BIZOT-LAMBERT.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Frédéric LAMBERT.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20.249 actions sur les 22.500 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1998
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

.....

- nomination d'un administrateur.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

.....

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Frédéric LAMBERT demeurant à BREST, 50 rue Puébla, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric LAMBERT qui succède à Monsieur Albert LAIGO dont le mandat n'est pas renouvelé, a accepté ses fonctions.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.